5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

DOMAINE D'ACTIVITÉS 1 : ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

REFERENTIEL D'EVALUATION REFERENTIEL D'ACTIVITES REFERENTIEL DE COMPETENCES définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis décrit les situations de travail et les activités identifie les compétences et les connaissances, y compris exercées, les métiers ou emplois visés transversales, qui découlent du référentiel d'activités MODALITÉS D'ÉVALUATION **CRITÈRES D'ÉVALUATION** A1 : Mise en œuvre de l'Activité Privée de Evaluation sommative L'agent devra démontrer MAPS 1 : Maîtriser le cadre légal et déontologique de l'activité A1 : qu'il possède les connaissances Sécurité - MAPS : Surveillance humaine de l'activité privée de sécurité - Surveillance humaine relatives au cadre légal et QCM dénommé « Cadre légal et Pourauoi? L'agent exerce l'activité d'agent de sécurité en sûreté déontologique à sa profession. déontologique de la sécurité privée» à Car l'agent doit réaliser sa mission à partir : spécialisé au sein d'établissements sensibles pour Pour cela, il devra valider son QCM à valider comportant 30 questions des règles qui définissent et qui encadrent sa profession ; prévenir, surveiller et intervenir notamment sur des 75 % du score total. relatives aux cours théoriques de la de l'environnement juridique et institutionnel particulier lié à son comportements violents. compétence MASP1. activité privée de sécurité ; des interdictions et des risques inhérents à son activité. Condition d'accès aux QCM : Avoir été présent aux cours théoriques Modalités pour la validation des QCM, En s'appuvant, en fonction des situations, sur les notions suivantes : - Notions de liberté publique critères de validation des QCM. - Les principes et les valeurs de la république française condition de validation des QCM. - Le service de sécurité interdictions et sanctions, délibération : Idem au QCM de l'examen final. - La légitime défense - Cartes pro & autorisations Dérogation possible pour ne pas passer - Activités & entreprises le QCM « Cadre légal et - Inspection visuelles, fouille et palpation de sécurité déontologique de la sécurité - Justice, notion de droit pénal et civil privée» pour un stagiaire titulaire du TFP - Le flagrant délit et le droit d'appréhension (Ex CQP) ou d'une certification - Le CNAPS professionnelle au RNCP donnant droit - Le code de déontologie à la délivrance par le CNAPS* d'une - Fautes professionnelles à éviter carte professionnelle en surveillance - Les services publics de sécurité humaine. - Législation sur les armes En cas d'échec aux QCM : Le candidat, - Législation sur les débits de boisson non éliminé, pourra se présenter de - La législation sur la sécurité des ESCR nouveau au QCM échoué iusqu'à - L'audition et la garde à vue validation de ce dernier. *CNAPS : Conseil National des Activités Privées de Sécurité

A1 : Mise en œuvre de l'Activité Privée de Sécurité – MAPS : Surveillance humaine Voir ci-dessus	MAPS 2 : Connaître la mission de surveillance humaine - sûreté Pourquoi ? Car l'agent doit réaliser et gérer des missions selon des règles spécifiques en vigueur à son activité privée de sécurité ; Comment ? En utilisant les documents de référence concernant la profession : - Le livre VI du code de sécurité intérieure ; - La convention collective ; - Les dispositions utiles du code pénal ; - Les libertés publiques à travers mes missions ; - Les missions de l'agent de surveillance humaine.	Evaluation sommative de l'activité A1 : QCM dénommé « Mes Missions » à valider comportant 10 questions relatives aux cours théoriques de la compétence MASP2. Condition d'accès aux QCM : Avoir été présent aux cours théoriques Modalités pour la validation des QCM, critères de validation des QCM, condition de validation des QCM, interdictions et sanctions, délibération : Idem au QCM de l'examen final. Dérogation possible pour ne pas passer le QCM « Cadre légal et déontologique de la sécurité privée » pour un stagiaire titulaire d'un TFP (Ex CQP) ou d'une certification professionnelle au RNCP donnant droit à la délivrance par le CNAPS* d'une carte professionnelle en surveillance humaine. En cas d'échec aux QCM : Le candidat, non éliminé, pourra se présenter de nouveau au QCM échoué jusqu'à validation de ce dernier. 'CNAPS': Conseil National des Advivités Privées de Sécurité	L'agent devra démontrer qu'il possède les connaissances relatives sa mission de sûreté. Pour cela, il devra valider son QCM à 75 % du score total.
A1 : Mise en œuvre de mon Activité Privée de Sécurité - MAPS	Evaluation sommative de l'activité A1 : QCM dénommé « Cadre légal et déontologique de la sécurité privée» à v QCM dénommé « Mes missions» à valider comportant 10 questions	valider comportant 30 questions	

DOMAINE D'ACTIVITÉS 2 : SURVEILLANCE HUMAINE REFERENTIEL D'EVALUATION REFERENTIEL D'ACTIVITES REFERENTIEL DE COMPETENCES définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis décrit les situations de travail et les activités identifie les compétences et les connaissances, y compris exercées, les métiers ou emplois visés transversales, qui découlent du référentiel d'activités MODALITÉS D'ÉVALUATION CRITÈRES D'ÉVALUATION A2: Surveillance humaine - SH SH1: Maîtriser les outils mis à disposition **Evaluation formative** L'agent devra savoir utiliser tous les outils nécessaires pour la surveillance Pourauoi? L'agent assure physiquement la surveillance humaine humaine d'un établissement. Car l'agent doit réaliser sa mission de sûreté à l'aide des outils mis à Atelier pratique : d'un établissement et/ou à l'aide d'outils destinés à la L'utilisation des outils devra être sa disposition. Savoir gérer un événement à l'aide des surveillance d'un établissement pertinente et efficace. outils mis à disposition Comment? En utilisant des matériels et des équipements particuliers permettant d'être efficace dans la surveillance de l'établissement : En participant à la vérification et au contrôle des outils mis à sa disposition afin de garantir une mission de surveillance efficace et opérationnelle : En transmettant des consignes et des informations à partir des outils mis à sa disposition; En utilisant, en fonction des situations, les outils suivants : - Matériel et équipement individuel - EPI ; - Radios : Téléphones : - Ordinateurs avec ses périphériques connectés ; - Le registre des consignes de sécurité ; - Matériel pour la mise en place d'un périmètre de sécurité ; - Le registre des clés et des ouvrants. - La main courante. SH2: Alerter les forces de l'ordre et/ou les secours **Evaluation formative** L'agent devra transmettre un message A2: Surveillance humaine - SH d'alerte au forces de l'ordre ou au Pourauoi? secours (Pompier, SAMU) de manière Atelier pratique : Car l'agent a l'obligation de déclencher l'intervention des forces de pertinente et efficace. l'ordre et/ou des secours en fonction des situations ou des événements Savoir transmettre et recevoir une alerte. Voir ci-dessus à gérer. Comment? En analysant la situation; En transmettant l'alerte auprès des secours et/ou forces de l'ordre de manière claire et efficace ; En recevant une alerte pour la relier auprès des secours, forces de l'ordre et/ou envoyer des agents sur zone ; En persuadant les forces de l'ordre pour venir sur zone le plus rapidement possible.

A2 : Surveillance humaine - SH Voir ci-dessus	SH 3 : Utiliser et gérer une alarme Pourquoi ? Car l'agent peut à partir d'une alarme, optimiser la surveillance humaine de l'établissement qu'il surveille. Comment ? En distinguant les différentes alarmes En maîtrisant les différents états des alarmes En sachant réagir à partir de l'enclenchement d'une alarme En enclenchant une alarme générale.	Evaluation formative Atelier pratique : Savoir gérer les différents types d'alarme	L'agent devra savoir utiliser une alarme de façon à optimiser la surveillance de son établissement.
A2 : Surveillance humaine - SH Voir ci-dessus	SH 4: Réaliser une ronde de sûreté Pourquoi? Car l'agent doit effectuer des rondes pour renforcer la sûreté de l'établissement qu'il surveille. Comment? En repérant pendant la ronde les équipements et matériels contribuant à la sûreté de l'établissement; En contrôlant l'état des ouvrants de l'établissement; En vérifiant la présence humaine au sein de l'établissement; En constatant le délit d'effraction d'un ouvrant ou d'un système de fermeture, le délit de vol, de dégradation, de détérioration ou de destruction, la présence de traces ou d'indices ou de tout élément suspect anormalement présent; En appliquant les consignes particulières qui lui sont remises.	Evaluation formative Atelier pratique: - Réaliser et gérer une ronde de sûreté - Ronde avec effraction - Ronde présence humaine anormale - Ronde avec détérioration, destruction	L'agent devra savoir effectuer une ronde de sûreté de façon à optimiser la surveillance de son établissement.
A2 : Surveillance humaine - SH Voir ci-dessus	SH 5 : Contrôler par ma présence les accès d'un établissement Pourquoi ? Car l'agent doit contrôler physiquement les personnes, les véhicules et les marchandises qui entrent et qui sortent de l'établissement. Comment ? En maîtrisant les spécificités d'un contrôle d'accès ; En sachant identifier les différents acteurs ; En sachant accueillir les visiteurs, entreprises extérieures ; En sachant enregistrer les identités et délivrer des badges ; En filtrant sans être discriminatoire, provocateur ou menaçant ; En réalisant une inspection visuelle des bagages à mains ; En réalisant des palpations de sécurité ; En vérifiant la validité des badges, des documents présentés ; En effectuant le rapprochement entre les identités ou les documents remis et les habilitations ou les consignes reçues; En informant, orientant et en accompagnant les visiteurs ; En sachant identifier une personne ou un véhicule.	Evaluation formative Atelier pratique: - Contrôler l'accès à partir de documents à remettre et/ou à demander; - Contrôler l'accès à partir de consignes pour filtrer les entrants; - Savoir réaliser une inspection visuelle, une fouille des bagages à main; - Savoir réaliser une palpation de sécurité sur un contrôle d'accès; - Savoir contrôler le coffre d'un véhicule; - Savoir identifier une personne; - Savoir identifier un véhicule.	L'agent devra savoir effectuer un contrôle d'accès à partir des consignes remises par sa hiérarchie de façon à optimiser la surveillance de son établissement

A2 : Surveillance humaine - SH Voir ci-dessus	SH 6: Contrôler les accès d'un établissement à partir d'un SDI Système Détection Intrusion Pourquoi ? Car l'agent peut utiliser un système de détection intrusion afin d'optimiser la surveillance humaine de l'établissement. Comment ? En localisant rapidement une intrusion à partit du SDI; En repérant les défauts ou dérangements apparents sur le SDI; En repérant les défauts d'alimentation du SDI.	Evaluation formative Atelier pratique: - Utiliser un système détection intrusion	L'agent devra savoir utiliser un système de détection intrusion de façon à optimiser la surveillance de son établissement
A2 : Surveillance humaine - SH Voir ci-dessus	SH 7 : Contrôler les accès d'un établissement à partir d'un SVP Système de Vidéo-Protection Pourquoi ? Car l'agent peut utiliser un système de vidéo-protection afin d'optimiser la surveillance humaine de l'établissement. Comment ? En vérifiant si le SVP est en ordre de marche; En regardant, au moyen d'un ou plusieurs écran(s) connectés à des caméras, les accès et les zones sensibles de l'établissement; En déplaçant une caméra motorisée et en zoomant l'image; En localisant immédiatement l'intrusion ou l'événement à gérer; En repérant les défauts et les dérangements apparents sur le SVP; En repérant les défauts d'alimentation du SVP; En lisant les séquences vidéo enregistrées; En récupérant les séquences vidéos archivées; En sauvegardant les séquences vidéos pour les mettre à disposition d'un OPJ pour les besoins d'une enquête; En informant de la présence du SVP dans l'établissement selon la réglementation en vigueur.	Evaluation formative Atelier pratique: - Utiliser un système de vidéo-protection	L'agent devra savoir utiliser un système de vidéo protection de façon à optimiser la surveillance de son établissement
A2 : Surveillance humaine - SH	Evaluation sommative de l'activité A2 : Gestion et réalisation d'une ronde ou d'un contrôle d'accès à partir d'outi	ls de surveillance mis à disposition	

DOMAINE D'ACTIVITÉS 3 : SÛRETÉ				
REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis		
exercées, les métiers ou emplois visés	transversales, qui découlent du référentiel d'activités	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
A3 : Sûreté et Maintien de l'Ordre - SMO L'agent sécurise un établissement face aux risques de comportements violents et malveillants	SMO 1 : Gérer un conflit Pourquoi ? Car l'agent interdit, contrôle, vérifie, interpelle et suscite de ce fait des réactions d'ordre conflictuel. Comment ? En s'appuyant sur l'échelle des risques d'une agression physique ; En intégrant des clés de communication ; En prenant en compte des techniques pour mieux gérer son stress ; En communiquant de manière non agressive ; En maitrisant la relation « dominant-dominé » ; En se mettant en position de sécurité ; En se faisant obéir avec facilité, sans être agressif ; En appliquant des consignes en fonction d'un contexte analysé ; En différenciant menace et provocation ; En repérant et en évaluant la menace, le danger imminent et de prendre l'initiative pour mettre fin à la menace ; En réalisant dans le cadre de la légitime défense, des gestes professionnels de défense, permettant de maitriser, contrôler et neutraliser un agresseur rapidement ; En évitant d'engager sa responsabilité pénale sur sa riposte ; En donnant l'alerte auprès des forces de l'ordre pour leur rendre compte des faits et des événements qu'il aura vécus.	Evaluation formative Atelier pratique: - Savoir s'imposer ou se faire obéir sans agresser; - Savoir évaluer le risque d'agression physique; - Savoir communiquer face à une personne violente; - Savoir se mettre en position de sécurité; - Savoir maîtriser une personne violente; - Savoir entraver une personne violente à l'aide de menottes.	L'agent devra gérer un conflit selon l'échelle des risques d'une agression physique sur un agent de sécurité	
A3 : Sûreté et Maintien de l'Ordre - SMO Voir ci-dessus	SMO 2 : Se dissimuler pour réaliser une filature à l'intérieur de l'établissement que je surveille Pourquoi ? Car l'agent pourra ainsi : - agir sur du flagrant délit, - repérer les trafics, les auteurs de délit et leurs complices, - repérer plus facilement les comportements suspects; - prévenir et anticiper les problèmes; - informer pour mieux intervenir. Comment ? En prévenant mes équipiers sans me faire repérer; En m'immergeant sans dépareiller; En bougeant quand il faut et au bon moment; En évitant de se faire repérer, d'adopter des positions d'attente sans visuel et/ou trop exposées, d'être trop en avant, trop au contact; En gardant en permanence le contact visuel sur sa cible; En s'adaptant à son allure, à ses mouvements et à ses déplacements.	Evaluation formative Atelier pratique: - Surveiller en dissimulation	L'agent devra réaliser sur 15 minutes une filature fictive sur une personne et devra à l'issue rendre compte de manière verbale à son équipe.	

A3 : Sûreté et Maintien de l'Ordre - SMO	SMO 3 : Réaliser une médiation Pourquoi ?	Evaluation formative	L'agent devra réaliser sur 15 minutes une médiation fictive sur un début de
Voir ci-dessus	Car l'agent pourra ainsi résoudre ou trouver une solution à un conflit, éviter que le conflit se prolonge dans le temps ou qu'il ne s'aggrave et dégénère. Comment ?	Atelier pratique : - Mener rapidement une médiation.	conflit. Les problèmes à traiter par la médiation seront relatifs à un agent de sécurité et/ou à des établissements particuliers.
	En favorisant le contact, l'expression; En mettant en place un climat de confiance; En se donnant les moyens de connaitre le ou les problèmes; En évaluant le contexte; En cherchant à comprendre; En restant à l'écoute, neutre En aidant à formuler; En rapprochant les parties; les points de vue; En faisant la synthèse sans prendre parti; En tentant de trouver des solutions, des rapprochements; En faisant respecter les temps de parole; En ramenant au calme; En formulant les attitudes à adopter, à respecter.		
A3 : Sûreté et Maintien de l'Ordre - SMO	SMO 4 : Surveiller et intervenir sur les comportements malveillants	Evaluation formative	L'agent devra gérer une interpellation fictive sur un flagrant délit ou un crime flagrant. Les délits ou les crimes à
Voir ci-dessus	Pourquoi ? Car l'agent doit dissuader, constater, interpeller Comment ? En s'appuyant sur le code pénal En s'appuyant sur l'article 53 et 73 du code de procédure pénale; En repérant et en évaluant la constitution des délits, des crimes qui sont en rapport avec sa mission d'agent de sécurité en sûreté; En repérant les facteurs aggravants d'un délit ou d'un crime; En appréciant les conséquences juridiques d'un délit ou d'un crime sur lequel il a été amèné à intervenir; En gérant une interpellation sur flagrant délit ou crime flagrant; En alertant les forces de l'ordre et de leur rendre compte; En collaborant dans le cadre d'une enquête dirigée par un OPJ.	Atelier pratique: - Savoir gérer une interpellation sur flagrant délit ou crime flagrant; - Savoir rendre compte à un OPJ dans le cadre d'une interpellation.	traiter au cours de l'interpellation seront relatifs à un agent de sécurité et/ou à des établissements particuliers. L'agent devra appliquer la procédure et appliquer les précautions à prendre concernant l'interpellation d'une personne.
A3 : Sûreté et Maintien de l'Ordre - SMO	SMO 5 : Surveiller un établissement en prenant en compte le risque terroriste	Evaluation formative	L'agent devra indiquer sa conduite à tenir à partir de la visualisation d'une
Voir ci-dessus	Pourquoi ? Car l'agent doit prévenir et faire face à une attaque terroriste Comment ? En repérant une personne suspecte d'une attaque terroriste; En repérant les facteurs présents à un possible passage à l'acte; En appréciant les éléments constitutifs d'une attaque terroriste; En intervenant pour sauver des vies; En alertant et rendant compte aux forces de l'ordre.	Atelier pratique : - Prévention du risque terroriste - Faire face à une attaque terroriste.	photo ou d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes faisant état d'une attaque terroriste. L'agent devra appliquer la procédure et définir les précautions à prendre pour sauver des vies.
A3 : Sûreté et Maintien de l'Ordre - SMO	Evaluation sommative de l'activité A3 : Intervention à partir d'un Groupe pour Intervention sur Personne (GIP) su	ur une personne violente donnant lieu à une	interpellation

DOMAINE D'ACTIVITÉS 4 : SECOURISME			
REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
exercées, les métiers ou emplois visés	transversales, qui découlent du référentiel d'activités	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A4: Sauvetage Secourisme du Travail – SST L'agent est sauveteur-secouriste du travail pour le compte de l'établissement et de son entreprise; Il participe à la prévention des risques d'accident au sein de l'établissement et dans son entreprise; Il intervient en cas d'accident dans le cadre de sa fonction de sauveteur-secouriste du travail; Il applique en sa qualité de sauveteur-secouriste du travail le référentiel de l'Institut National de Recherche et de Sécurité - INRS, conformément au Code du travail.	SST 1 : Prévenir les risques professionnels Pourquoi ? Car l'agent doit repérer le(s) danger(s) persistant(s), la ou les personne(s) qui est (sont) exposée(s) au(x) danger(s) persistant(s) identifié(s), les matériels nécessaires à la suppression du danger et assurer ou faire assurer la suppression du danger. Comment ? En utilisant les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'établissement et dans la profession; En appréhendant les différents acteurs de prévention des risques professionnels au sein de l'établissement.	Evaluation formative Atelier pratique: - Reconnaissance à partir de cas concrets ou simulés les risques professionnels et mise en place d'actions de prévention immédiate	L'agent devra indiquer sa conduite à tenir à partir de la visualisation d'une photo ou d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes faisant état de dangers au sein d'un établissement. L'agent devra appliquer la procédure et définir les précautions à prendre pour éviter un accident.
A4 : Sauvetage Secourisme du Travail – SST Voir ci-dessus	SST 2 : Prévenir et surveiller le risque électrique Pourquoi ? Car l'agent doit prévenir le risque d'électrocution Comment ? En vérifiant l'absence de contacts directs et/ou indirects ; En vérifiant le port des équipements de protection individuel ; En vérifiant l'utilisation d'outillage adapté et approprié ; En contrôlant l'application des consignes de sécurité ; En repérant les dispositifs de protection et de coupure ; En surveillant les travaux réalisés dans un local électrique ; En évitant le sur-accident notamment sur le dégagement d'une personne en contact avec l'électricité.	Evaluation formative Atelier pratique: - Reconnaissance à partir de cas concrets ou simulés les risques électriques et mise en place d'actions de prévention immédiate	L'agent devra indiquer sa conduite à tenir à partir de la visualisation d'une photo ou d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes faisant état de dangers liés au risque électrique. L'agent devra indiquer les mesures immédiates de prévention à prendre et les informations à faire remonter auprès des acteurs de la prévention au sein de l'établissement.

A4 : Sauvetage Secourisme du Travail – SST Voir ci-dessus	SST 3 : Prévenir et surveiller le risque chimique Pourquoi ? Car l'agent doit prévenir le risque de brûlure ou d'ingestion par des produits chimiques utilisés au sein de l'établissement. Comment ? En sachant repérer un produit chimique; En lisant et en interprétant les pictogrammes normalisés; En vérifiant l'utilisation d'outillage adapté et approprié ; En contrôlant l'application des consignes de sécurité ; En repérant les dispositifs de protection; En surveillant le stockage des produits chimiques ; En prenant en charge une personne en contact avec un produit ; En évitant le sur-accident.	Evaluation formative Atelier pratique: - Reconnaissance à partir de cas concrets ou simulés des risques chimiques et mise en place d'actions de prévention immédiate	L'agent devra indiquer sa conduite à tenir à partir de la visualisation d'une photo ou d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes faisant état de dangers liés au risque chimique. L'agent devra indiquer les mesures immédiates de prévention à prendre et les informations à faire remonter auprès des acteurs de la prévention au sein de l'établissement.
A4 : Sauvetage Secourisme du Travail – SST Voir ci-dessus	SST 4 : Prévenir et surveiller le travail isolé Pourquoi ? Car l'agent doit prendre en compte dans sa surveillance les travailleurs isolés qui opèrent au sein de l'établissement. Comment ? En intégrant dans sa surveillance les risques d'un travail isolé; En connaissant le fonctionnement d'un PTI-DATI.	Evaluation formative Atelier pratique: - Reconnaissance à partir de cas concrets ou simulés des risques d'un travail isolé et mise en place d'actions de prévention immédiate	L'agent devra décrire le fonctionnement d'un PTI-DATI ainsi que sa mise en œuvre
A4 : Sauvetage Secourisme du Travail – SST Voir ci-dessus	SST 5 : Prévenir et surveiller les risques liés à des travaux Pourquoi ? Car l'agent doit en compte dans sa surveillance les risques liés aux travaux au sein de son établissement. Comment ? En appréhendant les différents acteurs concernant les travaux au sein de son établissement; En vérifiant à la sécurité liée à l'exécution des différents travaux au sein de son établissement ; En faisant appliquer les consignes de sécurité relatives aux travaux.	Evaluation formative Atelier pratique: - Reconnaissance à partir de cas concrets ou simulés des risques liés à des travaux et mise en place d'actions de prévention immédiate	L'agent devra indiquer sa conduite à tenir à partir de la visualisation d'une photo ou d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes faisant état de dangers liés à des travaux. L'agent devra indiquer les mesures immédiates de prévention à prendre et les informations à faire remonter auprès des acteurs de la prévention au sein de l'établissement.
A4 : Sauvetage Secourisme du Travail – SST Voir ci-dessus	SST 6 : Participer aux différents plans de sécurité Pourquoi ? Car l'agent peut être impliqué(e) dans la mise en œuvre des différents plans de sécurité qui s'appliquent à l'établissement. Comment ? En s'appropriant les différents plans de sécurité pouvant s'appliquer ; En appréhendant son rôle au sein des différents plans de sécurité.	Evaluation formative Atelier pratique: - Etudes de plans de sécurité de différents établissement et mise en place d'actions de prévention immédiate	L'agent devra décrire les différents plans de sécurité d'un établissement dans lesquels il peut être impliqué(e).

A4 : Sauvetage Secourisme du Travail – SST Voir ci-dessus	SST 7 : Intervenir face à une situation d'accident de travail Pourquoi ? Car l'agent doit secourir des victimes en cas d'accident. Comment ? En situation son intervention au plan juridique; En réalisant une protection adaptée ; En examinant la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir ; En faisant alerter ou en alertant en fonction de l'organisation des secours de son établissement ; En réalisant des gestes de secourisme sur la(les) victime(s) de manière appropriée.	Evaluation formative Atelier pratique: - Examen de la victime; - Retournement de la victime; - Dégagement d'urgence de la victime; - Déplacement de la victime; - Saignement abondant; - Etouffement; - Malaise; - Brûlures; - Traumatismes; - Plaies; - Inconscience; - Arrêt respiratoire.	L'agent devra intervenir sur un cas concret relatif à une situation d'accident au sein d'une entreprise. L'action de l'agent devra être conforme au référentiel de l'INRS concernant la certification du Sauveteur Secouriste du Travail – SST.
A4 : Sauvetage Secourisme du Travail – SST Voir ci-dessus	SST 8 : Mettre en application mes compétences de sauveteur secouriste du travail au service de la prévention des risques professionnels de mon établissement et de mon entreprise Pourquoi ? Car l'agent dans son rôle de SST doit prévenir les risques professionnels au sein de l'établissement qu'il surveille. Comment ? En situant son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'établissement et dans son entreprise ; En contribuant à la mise en œuvre d'actions de prévention ; En informant les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'établissement des situations dangereuses repérées.	Evaluation formative Atelier pratique: - Appréhender son action en qualité de SST au sein de l'entreprise; - Prévenir les risques possibles au sein d'un établissement.	Lors d'un entretien avec le formateur, l'agent devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences sur la prévention du risque électrique, du risque chimique, du risque mécanique, du risque d'incendie, du travail isolé, des travaux, des plans de sécurité d'un établissement.
A4 : Sauvetage Secourisme du Travail – SST Voir ci-dessus	SST9 : Prendre en charge un blessé après une attaque terroriste selon les protocoles internationaux Pourquoi ? Car l'agent peut être en présence d'une attaque terroriste lui imposant ainsi la prise en charge de blessés spécifiques à un attentat. Comment ? En intégrant son rôle de primo-intervenant sur un attentat ; En sachant reconnaître des blessures spécifiques d'un attentat et en mettant en place des actions ou des gestes appropriés.	Evaluation formative Atelier pratique: - Reconnaissance des blessures spécifiques à une attaque terroriste; - Mise en place d'actions appropriées aux blessures spécifiques	L'agent devra prendre en charge un blessé issu d'un attentat selon la procédure internationale «MARCHE».
A4 : Sauvetage Secourisme du Travail - SST	Evaluation sommative de l'activité A4, conformément au réfe Epreuve 1 : Mise en situation sur un accident dissimulé Epreuve 2 : A l'issue de la mise en situation, échange avec le formateur		e SST et de prévention

DOMAINE D'ACTIVITÉS 5 : INCENDIE

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
A5 : INCendie - INC L'agent sécurise l'établissement face aux risques d'incendie	INC 1: Prévenir le risque d'incendie au sein d'un établissement Pourquoi ? Car l'agent doit intégrer dans sa surveillance le risque d'incendie. Comment ? En comprenant comment se constitue un incendie; En assimilant les facteurs favorisant un incendie; En repérant les dangers d'un incendie.	Evaluation formative Atelier pratique: Conduite à tenir face à un feu au sein d'un local fermé ou semi ouvert.	L'agent devra indiquer sa conduite à tenir à partir de la visualisation d'une photo ou d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes faisant état d'un risque d'incendie. L'agent devra indiquer les mesures immédiates de prévention à prendre et les informations à faire remonter auprès des acteurs de la prévention au sein de l'établissement
A5 : INCendie - INC Voir ci-dessus	INC 2: Mettre en sécurité un établissement en cas d'incendie. Pourquoi ? Car l'agent doit mettre en sécurité l'établissement en cas d'incendie. Comment ? En maîtrisant la mise en sécurité d'un établissement en cas d'incendie de sorte qu'il n'y ait aucune victime; En repérant au sein d'un établissement les équipements et matériels qui permettront d'assurer une bonne évacuation et la protection des personnes en cas d'incendie.	Evaluation formative Atelier pratique : Mettre en sécurité une zone d'un établissement à partir des équipements et matériels situés au sein ou à proximité de la zone à sécuriser	L'agent devra indiquer sa conduite à tenir à partir de la visualisation d'une photo ou d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes faisant état d'un dégagement de fumée dans un établissement. L'agent devra indiquer son action immédiate pour la mise en sécurité de l'établissement et les informations à transmettre aux pompiers.
A5 : INCendie - INC Voir ci-dessus	INC 3: Utiliser et gérer le Système de Sécurité Incendie – SSI de l'établissement Pourquoi ? Car l'agent aura en charge le SSI de l'établissement pour surveiller le risque d'incendie. Comment ? En maîtrisant le fonctionnement du système de sécurité incendie ; En repérant si le SSI est en ordre de marche ; En sachant lire une détection incendie sur le TSI ; En sachant lire une déclenchement manuel sur le TSI ; En sachant déclencher une alarme générale à partir de l'UGA ; En sachant repérer l'enclenchement des DAS à partir de l'US ; En sachant repérer les défauts de position des DAS à partir de l'US ; En sachant repérer des défauts d'alimentation du SSI.	Evaluation formative Atelier pratique : Utilisation basique d'un SSI de catégories A et B TSI : Tableau de signalisation incendie UGA : Unité générale d'alarmes US : Unité de signalisation DAS : Dispositif actionné de sécurité	L'agent devra indiquer sa conduite à tenir à partir de la visualisation d'une photo ou d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes faisant état d'un voyant fixe ou clignotant sur le SSI. L'agent devra indiquer son action immédiate sur le SSI et les informations à remettre auprès de la ou des personne(s) concernée(s).

A5 : INCendie - INC Voir ci-dessus	INC 4: Intervenir pour éteindre un début d'incendie Pourquoi ? Car l'agent doit savoir utiliser les moyens d'extinction de l'établissement pour éteindre un début d'incendie Comment ? En repérant sur la zone d'intervention les moyens d'extinction; En évaluant si le feu est maîtrisable ou non maîtrisable; En utilisant un moyen d'extinction approprié; En sachant éteindre un feu à l'aide d'un extincteur ou d'un RIA.	Evaluation formative Atelier pratique: - Savoir utiliser un extincteur; - Savoir utiliser un RIA. RIA: Robinet incendie Armée	L'agent devra savoir mettre en œuvre un extincteur à eau pulvérisée avec additif, un extincteur à gaz carbonique et un robinet incendie armé (RIA).
A5 : INCendie - INC Voir ci-dessus	INC 5 : Participer à une évacuation en qualité de chargé(e) d'évacuation au sein de l'établissement Pourquoi ? Car l'agent peut être amené à participer à l'évacuation des occupants de l'établissement qu'il surveille. Comment ? En repérant sur la zone d'intervention les dispositifs d'évacuation, les lieux où des personnes qui peuvent être isolées, les équipements de mise en sécurité de la zone ; En participant à l'évacuation de l'établissement dans lequel il est présent, au sein d'une équipe locale de sécurité, selon un rôle qui lui sera remis par son responsable de zone, lors de l'évacuation, à savoir : guider, rappeler, interdire ou vérifier ; En sachant guider les personnes vers les dégagements ; En sachant rappeler les consignes pour éviter la panique ; En interdisant l'accès aux ascenseurs ou d'un retour prématuré dans l'établissement ; En vérifiant l'évacuation des occupants en particulier les personnes isolées, les personnes à mobilité réduite, les personnes situées dans des zones sensibles, de la fermeture des portes et des fenêtres.	Evaluation formative Atelier pratique : Savoir évacuer un établissement en cas d'incendie	L'agent devra indiquer sa conduite à tenir à partir de la visualisation d'une photo ou d'une vidéo dont la durée est limitée à deux minutes faisant état d'un déclenchement d'alarme générale. L'agent devra indiquer son action immédiate en matière d'évacuation et les informations à remettre auprès de la ou des personne(s) concernée(s).
A5 : INCendie – INC	Evaluation sommative de l'activité A5 : Sur un incendie simulé dans une zone d'un établissement : • Vérifier la mise en sécurité de la zone ; • Evacuer les personnes de la zone ; • Eteindre un début d'incendie à l'aide d'un extincteur sur un feu réel à l	partir d'un bac à feu à gaz.	

